

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-371-1927 promulguant le décret du 18 septembre 1927 modifiant le décret du 26 mars 1924 portant réorganisation du service des articles d'argent franco-coloniaux.

n° 10-371-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 octobre 1927

Numéro JO
n° 371 du 31/10/1927

Date du numéro
31 octobre 1927

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtes et les conditions dans lesquelles ces lois, décret et arrêtes deviennent exécutoires

Vu l'arrêté du 98 avril 1924 promulguant dans la colonie le décret du 26 mars 1924, portant réorganisation du service des articles d'argent franco- coloniaux

Vu le décret du 18 septembre 1927 inséré au Journal officiel de la République française du 24 septembre 1927 modifiant le décret du 26 mars 1924 précité,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— promulgué dans la colonie pour y être appliqué selon ses formes et teneur le décret du 18 septembre 1927 modifiant le décret du 26 mars 19 portant réorganisation du service des articles d'argent franco-coloniaux. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.